



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
13 décembre 2013
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2014

27-31 janvier 2014, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Document relatif au projet de programme régional
pour l'Afrique (2014-2017)**

**Une Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée et gérée
par les citoyens africains et constituant une force dynamique
sur la scène internationale**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1–5	2
II. Coopération antérieure et enseignements tirés	6–8	4
III. Programme proposé.	9–20	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.	21–24	12
V. Les partenariats	25–28	13
Annexes		
1. Cadre de résultats et de ressources du programme régional pour l'Asie et le Pacifique (2014-2017)		15
2. Acronymes et abréviations		22



I. Analyse de la situation

1. L'ambition de « bâtir une Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée et gérée par les citoyens africains et constituant une force dynamique sur la scène internationale »¹ est, aujourd'hui, à notre portée. Les divers processus de transition démocratique, les opinions qui s'expriment davantage et la participation citoyenne conduisent à des gouvernements plus réactifs et plus responsables. La fréquence des conflits armés est en recul. Une croissance économique constante et une certaine stabilité au niveau macroéconomique sont de retour depuis le début de ce vingt et unième siècle. Le secteur privé prospère – dans les domaines de l'agriculture, des télécommunications, de la finance, du commerce de détail, du logement et du bâtiment. Les nouvelles technologies connaissent une expansion rapide sur l'ensemble du continent africain – notamment les technologies de l'information et de la communication. La découverte de pétrole, de gaz et d'autres ressources naturelles crée de nouvelles opportunités. Les financements privés et publics – originaires d'Afrique ou de l'étranger – sont plus nombreux. L'Afrique a réussi à réduire l'extrême pauvreté depuis 1999, et des politiques sociales de plus grande envergure permettent également d'améliorer les services de santé et d'éducation – y compris en direction des femmes et des jeunes filles – et de progresser dans le sens de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des résultats notables ont été atteints en matière d'égalité entre les sexes en ce qui concerne la représentation politique, et de réduction du nombre de nouveaux porteurs du virus du sida (enfants, jeunes et adultes confondus). Grâce à l'Union africaine – et notamment aux communautés économiques régionales -, et dans l'ensemble des pays africains, la tendance est de plus en plus à l'optimisme et à l'espoir, même si l'on est également et sérieusement conscient des problèmes auxquels le continent est encore confronté. Il y a notamment trois types de problèmes qui portent atteinte à la capacité de l'Afrique à progresser dans le sens du développement humain : a) un modèle de croissance économique qui fait beaucoup d'exclus (en particulier les femmes et les jeunes); b) la vulnérabilité aux grandes crises ou aux grands chocs (aussi bien sur le plan économique et social qu'en termes de sécurité et de catastrophes naturelles); c) la nécessité d'approfondir et de renforcer les avancées en matière de gouvernance démocratique. À quoi il convient d'ajouter le problème d'une « masse critique » de jeunes qu'il faudrait utiliser au service du développement, ou encore les réponses à donner aux problèmes de plus en plus prégnants liés à la sécurité et à une urbanisation croissante.

2. En Afrique, la croissance n'a pas permis autant qu'ailleurs de réduire la pauvreté. Les inégalités – aussi bien en matière de revenus que de santé et d'éducation – sont très importantes sur le continent africain. Pour l'Afrique, l'Indice de développement humain (IDH), corrigé des inégalités, est inférieur de 35 % à un indice non corrigé (l'écart étant seulement de 29 % en Asie du Sud, de 21 % en Asie orientale et de 26 % pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes)². Des écarts très importants subsistent entre les régions (notamment entre zones rurales et zones urbaines) et entre les hommes et les femmes. Par exemple, le taux d'alphabétisation des jeunes de sexe masculin est de 75 %, alors qu'il n'est que de 65 % pour les jeunes femmes; dans toutes les autres régions du monde en

¹ Union africaine. 2013. Déclaration solennelle du 50^e anniversaire. Addis-Abeba (30 mai). <http://summits.au.int/en/sites/default/files/50%20DECLARATION%20EN.pdf>.

² Rapport sur le développement humain 2013. AEO (Conférence économique africaine) 2013.

développement, il y a une parité totale ou quasi-totale entre les hommes et les femmes. L'absence d'une croissance profitable à tous s'explique par le rythme paresseux des transformations structurelles – l'économie de la plupart des pays africains étant stagnante et presque exclusivement liée à un secteur agricole à faible productivité, l'industrialisation étant elle aussi en panne, et l'incapacité à mettre les industries extractives au service du développement étant bel et bien une réalité. La difficulté à passer d'une économie parallèle à l'économie réelle est également un problème majeur. Dès lors, les emplois sont précaires et peu rémunérés. En 2011, quelque 78 % des travailleurs (et 85 % lorsqu'il s'agit de femmes) avaient un emploi précaire – alors que, dans ce domaine, le pourcentage mondial était inférieur à 50 %⁴. Le taux élevé de fécondité aggrave les problèmes : de très nombreux jeunes sont à la recherche d'un emploi décent, alors que le continent africain devrait profiter de cet « atout » démographique. Les obstacles aux transformations structurelles sont notamment le déficit d'infrastructures, de capital humain, d'investissements et de technologies. Autre problème de taille : l'accès à l'énergie. C'est la raison pour laquelle le nouveau plan stratégique de la Commission de l'Union africaine souligne que l'une des priorités est « un développement économique inclusif, par l'industrialisation, le développement des infrastructures, de l'agriculture, du commerce et des investissements »⁵. En Afrique, le secteur privé – y compris les particuliers millionnaires et les multinationales – a un rôle important à jouer dans ce processus.

3. Sur l'ensemble du continent, les pays et les collectivités restent très vulnérables aux chocs – que ceux-ci soient liés aux changements climatiques ou à l'instabilité politique, économique et sociale. Si les taux d'émission de gaz carbonique sont assez marginaux en Afrique, en revanche, l'impact des changements climatiques est très important et menace la vie de nombreuses personnes qui dépendent de l'environnement. D'autre part, l'instabilité politique a des effets catastrophiques lorsqu'elle dégénère sous forme de conflits – souvent transfrontaliers – et que cela porte atteinte à la production, au commerce et à la vie même des personnes. Cet impact est synonyme de pertes à long terme lorsque les populations – et en particulier les femmes et les jeunes filles – sont contraintes de renoncer à une alimentation, une éducation et des soins de santé adéquats. Même en cas d'amélioration des revenus, le potentiel de développement reste atteint très longtemps après la fin des crises, car le capital humain s'est effondré et les institutions sont affaiblies. La région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et le Sahel sont tout particulièrement vulnérables, en raison d'un ensemble complexe de facteurs démographiques, écologiques, sécuritaires et politiques. Ces régions ont subi des crises récurrentes, souvent réglées provisoirement par des mesures temporaires; mais, dans ces secteurs du continent africain, on n'est pas encore parvenu à éliminer totalement les sources d'instabilité : cela exigerait une approche plus globale et intégrée, qui pourrait engendrer une capacité de résilience.

³ Données de 2011. Nations Unies, 2013. Rapport sur les OMD. New York. Nations Unies, p. 16. Voir ces données sur le site Internet suivant: <http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/report-2013/mdg-report-2013-english.pdf>.

⁴ Organisation internationale du travail: <http://www.ilo.org/global/research/global-reports/global-employment-trends/lang--en/index.htm>.

⁵ <http://summits.au.int/en/21stsummit/events/african-union-commission%E2%80%99s-strategic-plan-2014-2017-adopted-assembly>

4. Pour garantir une plus grande transparence et davantage de responsabilité dans la répartition des ressources, il faudrait progresser dans le sens de l'expression et de la participation des citoyens (notamment les jeunes et les femmes), qui, sur l'ensemble du continent, souhaitent être davantage associés aux décisions des gouvernements. Des élections en bonne et due forme et un transfert de pouvoirs démocratique devraient conduire de manière plus directe à des progrès significatifs et durables en matière de développement – notamment par une amélioration de l'offre de services publics et une gestion efficace des ressources publiques et naturelles. L'accès à la justice et aux droits de l'homme peut être également amélioré par des avancées constitutionnelles, l'instauration de l'état de droit et un renforcement des systèmes judiciaire et sécuritaire. Pour y parvenir, il est essentiel de développer les capacités humaines et institutionnelles, en donnant un rôle très précis à différents acteurs – dont les organisations de la société civile.

5. Les Africains sont conscients de l'élan historique que connaît leur continent, et se mobilisent pour relever tous les défis. La célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine, en 2013, a montré qu'aujourd'hui l'Afrique s'appropriait littéralement son programme de développement – notamment par l'intermédiaire du NEPAD (le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et grâce à une solidarité panafricaine très importante. Les pays africains se saisissent de l'intégration régionale comme d'un moteur de paix, de stabilité et de développement humain durable, en offrant un rôle essentiel à l'Union africaine (et notamment aux communautés économiques régionales). Parallèlement, plusieurs pays émergent en tant qu'acteurs majeurs de la nouvelle architecture du développement : ils apportent leur expérience et des solutions ayant déjà fait leurs preuves en matière de développement, et créent de nouvelles opportunités de coopération et d'échanges Sud-Sud et triangulaires.

II. Coopération passée et enseignements tirés

6. Les évaluations indépendantes, à mi-parcours, du programme régional 2008-2013 ont indiqué un ensemble de résultats positifs du PNUD, à savoir : a) un positionnement stratégique vis-à-vis de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, qui a permis d'apporter un soutien important et pertinent aux biens publics, au niveau régional; b) une efficacité réelle en tant que « chef de file » et « gestionnaire du savoir », toujours au niveau régional, grâce, notamment, à des publications de haut niveau, telles que le Rapport 2012 sur le développement humain en Afrique et les rapports concernant la réalisation des OMD en Afrique, et à des forums – également de haut niveau – tels que l'« Africa Governance Forum » (Forum sur la gouvernance en Afrique) et l'« African Economic Conference » (la Conférence économique africaine); c) un rôle de « catalyseur », grâce à la présence du PNUD dans les pays, à sa neutralité et à sa capacité à rassembler et à créer des synergies avec les programmes de pays et le programme global – par exemple pour la lutte contre le sida, dans le contexte du Cadre d'accélération de l'égalité entre les hommes et les femmes (lequel est opérationnel dans 25 pays d'Afrique subsaharienne; enfin d) des approches multipartites concrètes, réunissant à la fois le secteur privé, les organisations de la société civile et les parlements.

7. Le programme régional a contribué à traiter les priorités de développement de l'Afrique par les moyens suivants : a) en matière de politiques à mener, des services consultatifs de grande qualité et très rentables, ainsi que le développement des

capacités aux niveaux régional, sous-régional et national, afin de formuler des stratégies de croissance dont les pauvres puissent bénéficier, et de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes dans la quasi-totalité des 46 pays de l'Afrique sub-saharienne; b) la promotion de cadres normatifs tels que la « Stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique », ou encore la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, et une aide à la mise en œuvre de cadres africains tels que l'« African Peer Review Mechanism » (le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs); c) l'élaboration de deux cadres sous-régionaux d'accès à l'énergie, et la mobilisation d'un millier de partenariats public-privé, en vue d'améliorer l'accès à l'énergie de plus d'un million de ruraux (en particulier des femmes) dans trois pays; d) la flexibilité dans la réponse aux défis émergents tels que la crise de sécurité alimentaire dans le Sahel et la sécheresse dans la Corne de l'Afrique; e) un soutien à des initiatives stratégiques telles que l'« African Facility for Inclusive Markets » (Facilité africaine pour des marchés inclusifs) ou encore des politiques d'emploi des jeunes dans 15 pays au moins; enfin f) l'intégration d'approches Sud-Sud, bien que celles-ci ne fassent pas explicitement partie du programme.

8. Parmi les principaux enseignements tirés et les secteurs identifiés comme devant faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du nouveau programme, on peut citer : a) la résolution des problèmes de capacités du PNUD et d'autres partenaires d'exécution ou également responsables, afin de corriger les défauts de conception du programme et de remédier aux problèmes de « retard à l'allumage » et de suivi; b) l'élaboration d'une stratégie globale d'engagement à long terme aux côtés de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, et une meilleure coordination avec d'autres partenaires régionaux, afin d'assurer la durabilité des résultats; c) le développement et l'approfondissement des complémentarités et de la coordination avec à la fois les programmes de pays et le programme global, ainsi que le développement des synergies avec, d'une part, les bureaux chargés des politiques locales, et d'autre part, plus largement, les institutions des Nations Unies; d) un accent sur les biens publics régionaux et les défis transfrontaliers, par un soutien à l'intégration régionale et une accélération des approches Sud-Sud, tout en continuant à bénéficier de la présence du PNUD dans les pays; e) une attention accrue au problème de l'intégration des questions d'égalité entre les sexes; f) une concentration sur un nombre de résultats plus restreint et sur des réalisations plus stratégiques; g) information et communication au sujet des bonnes pratiques et des connaissances, ainsi que le partage de ce savoir et de ces pratiques; enfin h) la nécessité d'une attention plus systématique aux problèmes de mobilisation et de planification des ressources.

III. Programme proposé

9. Le projet de programme actuel doit répondre aux défis et aux opportunités que nous venons d'exposer, ainsi qu'aux priorités et aux aspirations de l'Afrique, telles qu'elles ont été définies par l'Union africaine et d'autres organisations ... Tous ces

⁶ Cela est illustré par plusieurs protocoles, chartes, déclarations et programmes régionaux – notamment l'Agenda 2063, le « Programme pour les valeurs partagées », la position commune sur le programme de développement pour l'après-2015, ou encore la Déclaration du 50^e anniversaire de l'OUA.

éléments sont conformes à la vision, aux domaines d'activité et aux principes directeurs du plan stratégique du PNUD 2014-2017, ainsi qu'aux orientations de l'examen des politiques quadriennal et . Le présent projet est fondé sur les enseignements tirés de la coopération passée et les réussites que celle-ci a permises, et accorde une attention toute particulière aux domaines sur lesquels le programme doit être axé, ainsi qu'à un engagement concret aux côtés de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, par la mise en place de partenariats stratégiques à long terme. Sur la base de l'appropriation et de la direction par l'Afrique des projets concernés et d'une prise de conscience de la diversité du continent africain, l'action régionale du PNUD repose sur cinq « principes de régionalisme » qui se renforcent mutuellement et constituent la valeur ajoutée particulière des approches régionales ou sous-régionales du développement. Ces cinq principes sont les suivants : a) la promotion des biens et services publics régionaux, sur la base d'une coopération et d'une intégration régionales renforcées; b) la gestion des « externalités » transfrontières (défis et opportunités) et des retombées – telles que le commerce, l'environnement et les conflits –, autant d'éléments pour lesquels la meilleure solution est une approche collective, par la collaboration entre les pays; c) le progrès de la prise de conscience, du dialogue et de l'action sur les questions de développement les plus sensibles ou émergentes qui, là encore, seront le mieux traitées sur la base des expériences et des perspectives multipays et régionales; d) la promotion de l'expérimentation et de l'innovation afin de surmonter les obstacles institutionnels, financiers et/ou informationnels pouvant être trop importants pour le traitement par chaque pays, de manière isolée; enfin e) la création et le partage de connaissances, d'expériences et d'expertises concernant le développement – notamment par une coopération Sud-Sud et triangulaire –, pour permettre aux différents pays d'être reliés à des expériences régionales et extrarégionales pertinentes, et d'en bénéficier. Pour ce faire, le PNUD compte placer la coopération Sud-Sud et triangulaire au cœur de son programme régional, et appuyer les initiatives entre pays, susceptibles d'accélérer l'intégration régionale de l'Afrique.

10. Si l'action aux niveaux national et régional a des atouts exceptionnels pour relever les défis du développement, il y a également une autre dimension qui contribue à maximiser le potentiel de développement. Il s'agit de la capacité à relier, à faire progresser et à utiliser de manière transrégionale les acquis, les connaissances, les expertises et les expériences. Cette capacité est la caractéristique même de la valeur ajoutée du PNUD et de sa réelle efficacité en tant que rare institution multilatérale qui ait un impact véritablement mondial. Sur la base des cinq programmes régionaux et d'un portefeuille important et varié de programmes de pays – pour lesquels le programme global a une fonction de catalyseur –, le PNUD aborde la coopération interrégionale à partir d'un ensemble de questions choisies et stratégiques. La première série de questions – qui a déjà émergé avec le processus de formulation des programmes régionaux à partir du terrain – est la suivante : le programme pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable; la gestion des risques climatiques et liés aux catastrophes naturelles (en liaison étroite avec la gestion des ressources naturelles); la prévention des conflits; le relèvement après les crises.

⁷ Voir la résolution 67/266 de l'Assemblée générale.

11. Le programme sera également axé sur les questions suivantes : a) une approche du développement fondée sur les droits, avec une attention toute particulière pour les initiatives régionales dont pourront bénéficier les pauvres, les , les jeunes et autres groupes exclus; b) les partenariats public-privé, et un rôle accru des organisations de la société civile dans le dialogue et les processus régionaux; enfin, c) une approche du développement humain qui soit durable, et l'insistance sur le développement des capacités. Le programme se focalisera sur les dimensions régionales des quatre résultats interconnectés du plan stratégique, comme suit :

A. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, et intègrent notamment des capacités productives pouvant créer des emplois et offrir des moyens d'existence aux pauvres et aux exclus

12. En accord avec la priorité donnée, dans le cadre de l'examen quadriennal et complet des politiques, à l'élimination de la pauvreté et de la faim, le programme s'efforcera de renforcer la capacité des systèmes et institutions régionaux et sous-régionaux à analyser, formuler, coordonner et défendre les politiques, plans et stratégies orientés vers des capacités productives durables et essentiellement axées sur la création d'emplois et l'offre de moyens d'existence. Les politiques et programmes établiront un pont entre les petites et moyennes entreprises, d'une part, et, de l'autre, l'ensemble du secteur privé africain (y compris les particuliers millionnaires et les entreprises multinationales) – notamment par des « chaînes de valeur » axées sur des secteurs employant des femmes et des jeunes, et susceptibles d'innover. Le programme envisagera tout particulièrement de renforcer les moyens d'existence des personnes et groupes, et de générer des richesses par une gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles. Le programme fera également de la coopération Sud-Sud et triangulaire un moyen fondamental de contribuer au soutien apporté par l'Union africaine et les communautés économiques régionales en vue d'accélérer le commerce extérieur et intérieur de l'Afrique; le programme visera également l'intégration régionale, y compris l'aide aux trois zones de libre-échange; il visera aussi l'harmonisation des politiques et stratégies liées à l'industrialisation et au développement des infrastructures, et, enfin, une « croissance verte » – également inclusive. D'autre part, le programme encouragera de nouveaux modes de traitement de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes, et considèrera comme prioritaire l'aide à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes (et notamment à l'amélioration de leur productivité dans le secteur agricole). Tout cela constitue un ensemble d'éléments majeur pour faire avancer les mutations structurelles et combler le fossé considérable qui sépare les deux sexes en Afrique – ce qui contribuera à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

13. Tout cela sera également renforcé par la recherche de solutions, aux niveaux régional et national, pour une gestion durable des ressources naturelles. En accord avec « Africa Mining Vision 2050 » (la Vision africaine des mines pour 2050), qui vise à faire de ressources naturelles abondantes le moteur de la mutation et du développement économiques du continent africain, on se concentrera tout

⁸ Les initiatives intersectorielles prendront pleinement compte de la stratégie du PNUD pour l'égalité entre les sexes.

particulièrement sur un soutien transfrontalier aux industries extractives. À cet égard, sera considérée comme une priorité majeure la mise en place de l'« African Minerals Development Centre » (Centre de mise en valeur des ressources minérales africaines)⁹, en vue de faciliter la réforme des secteurs en question et une gestion transparente des ressources naturelles et des services environnementaux, et d'atténuer les effets potentiellement perturbateurs de nouvelles découvertes de gaz et de pétrole. Tout sera fait pour tirer les leçons d'autres expériences régionales – notamment celles des États arabes et de l'Amérique latine. Un soutien sera également apporté aux communautés économiques régionales et aux pays pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs de développement résilient au climat et faible en émissions. Pour parvenir à une efficacité énergétique accrue et instaurer un accès universel aux énergies modernes, le PNUD continuera à rechercher des solutions inclusives et durables – notamment, en zone rurale, des plateformes multifonctionnelles favorables aux jeunes et sensibles à la question de l'égalité entre les sexes. Grâce à la coopération Sud-Sud et triangulaire, le programme favorisera les transferts de technologies et de compétences à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique, ainsi que de solides partenariats public-privé, susceptibles d'éclairer et d'influencer les initiatives programmatiques de pays et mondiales.

B. L'attente des citoyens en matière d'expression, de développement, d'état de droit et de responsabilité ne pourra être satisfaite que par une gouvernance démocratique plus affirmée

14. Le PNUD continuera à promouvoir des systèmes de gouvernance démocratique inclusifs et efficaces, afin de garantir la participation et l'expression des pauvres et d'autres groupes exclus – notamment les femmes, les jeunes et les personnes atteintes par le VIH. Dans ce contexte, le PNUD adoptera des solutions adaptées pour soutenir les parlements régionaux, les institutions constitutionnelles et électorales et les organisations de la société civile, et améliorer ainsi la responsabilité, la participation et la représentation – notamment dans le sens de transitions pacifiques. De concert avec les programmes mondiaux et nationaux, le programme régional en question continuera à appuyer des cadres tels que l'« African Peer Review Mechanism » (le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs) et autres instruments et processus de dialogue africains visant une coopération efficace et transparente avec la société civile en matière de développement national. Une attention toute particulière sera accordée aux questions liées aux crises – notamment la justice transitionnelle en direction des femmes et des jeunes. Le programme favorisera diverses évaluations de la gouvernance, ainsi qu'une forme de « leadership intellectuel », par des initiatives telles que l'« Africa Governance Report » (Rapport sur la gouvernance en Afrique) et l'« Africa Governance Forum » (le Forum sur la gouvernance en Afrique); le programme visera également à soutenir la mise en œuvre du « Shared Values Agenda » (le Programme de valeurs partagées) de l'Union africaine et de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Dans le respect des principes de la coopération Sud-Sud et

⁹ Le PNUD est l'un des partenaires d'exécution de ce centre – aux côtés de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement.

triangulaire, les principaux enseignements de ces initiatives seront tirés et adossés aux expériences similaires d'autres parties du Sud.

15. Afin de renforcer l'état de droit, l'accès à la justice et à la sécurité citoyenne, le programme considèrera également comme une priorité la consolidation des institutions législatives et judiciaires régionales afin : a) de permettre le fonctionnement fondamental de ces institutions; b) de lutter contre les discriminations (en particulier à l'égard des personnes atteintes du sida, des femmes, des jeunes et des minorités ethniques ou autres); c) de traiter les problèmes émergents, tels que les risques de corruption liés aux industries extractives et à la passation de marchés publics dans le domaine de la santé publique. Une attention particulière sera également accordée à la question de la promotion de politiques pouvant garantir une participation plus importante des femmes aux prises de décisions. À cette fin, les pays seront encouragés à ratifier les instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme fixant des obligations très précises dans ce domaine; et, par ailleurs, les institutions régionales seront aidées à développer leurs capacités – des institutions telles que la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ou encore le Centre de mise en valeur des ressources minérales africaines –, et ce, afin que ces organes puissent remplir leurs fonctions de coordination et normatives. En outre, le PNUD sera un partenaire de l'Union africaine et des communautés économiques régionales pour le processus d'harmonisation des politiques, des cadres juridiques et des réglementations dans le sens d'un élargissement de la coopération Sud-Sud et triangulaire et des meilleurs résultats possibles pour les États membres.

C. Les pays doivent être à même de réduire les risques de conflit et de catastrophes naturelles (y compris celles liées aux changements climatiques)

16. Le programme adoptera une approche multidimensionnelle pour le processus de développement des capacités de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et autres organismes régionaux, pour les doter d'une plus grande résilience – en encourageant à des analyses sur la vulnérabilité et les risques aux frontières, afin de réduire la probabilité et l'impact éventuel de l'insécurité alimentaire, des changements climatiques, des dommages environnementaux et autres chocs provoqués par l'homme. On accordera une attention toute particulière au Sahel, à la région des Grands Lacs, à la Corne de l'Afrique et aux pays d'Afrique . En ce qui concerne la gestion pacifique des tensions et conflits émergents ou récurrents, le PNUD facilitera la mise en place de cadres de politiques et institutionnels, aux niveaux régional et national. Par exemple, dans le processus de mise en œuvre de l'Agenda pour la paix et la sécurité de la région des Grands Lacs, le PNUD renforcera la direction africaine en matière de règlement pacifique des différends, de prévention des conflits, d'alerte rapide et de réactivité, de médiation et de résolution. Plus largement, le soutien au renforcement des structures de paix et de sécurité de l'Union africaine et des communautés économiques régionales se poursuivra – ce qui englobe la mise en place de dispositifs de recherche d'un consensus, tels que les Envoyés spéciaux et le Groupe des Sages. Le PNUD

¹⁰ Le Bureau régional pour l'Afrique collabore étroitement avec le Bureau régional pour les États arabes, ainsi qu'avec des bureaux de gestion, en fonction des besoins.

encouragera la participation des femmes et des jeunes à ces dispositifs et processus institutionnels. Pour signifier la reconnaissance des liens importants qui existent entre le développement durable, la capacité de s'exprimer et la résilience, le PNUD appuiera également les processus d'intégration des conflits et autres facteurs de risque aux plans, politiques et stratégies régionaux et nationaux.

17. Le programme visera à s'appuyer sur l'expertise et les réseaux du PNUD pour renforcer les capacités d'analyse, de conception et de mise en œuvre de réponses efficaces et coordonnées en matière de gestion des risques de catastrophes naturelles et climatiques – notamment sous l'angle de l'égalité entre les sexes. Sur la base de la collaboration en cours entre différents , et qui vise à soutenir la mise en œuvre du Programme d'adaptation en Afrique, une aide sera maintenue, dans la mesure du possible, à l'intégration des interventions en question à la planification du développement et aux cadres budgétaires des secteurs clés (tels que l'eau, l'agriculture, la santé et l'éducation) de l'Union africaine et des communautés économiques régionales. Outre les partenariats existants avec le Fonds pour l'environnement mondial (« Global Environment Facility »), le programme étudiera de nouveaux partenariats et une collaboration stratégiques pour apporter une aide politique et opérationnelle à la formulation et à la mise en œuvre de plans d'action régionaux liés à Rio +20 et prévoyant des systèmes d'alerte rapide et des stratégies d'adaptation et d'atténuation. Le PNUD soutiendra également les processus de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

18. Pour permettre la résilience aux chocs économiques et financiers mondiaux, les conseillers économiques du PNUD – qui collaborent avec des universités et des instituts de recherche africains – s'efforceront de renforcer les capacités institutionnelles régionales et nationales pour la recherche d'informations économiques et un travail analytique rigoureux sur les effets potentiels et réels du boom des industries extractives, d'une part, et des chocs mondiaux, d'autre part. La conception de produits axés sur les connaissances dans ces domaines – ce qui englobe également des mesures appropriées d'atténuation des risques – sera également soutenue et utilisée afin d'influencer et d'informer les initiatives programmatiques nationales et mondiales.

D. Les débats et actions concernant le développement, à tous les niveaux, portent en priorité sur la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion – conformément à nos principes d'engagement

19. Nous continuerons également à nous concentrer de très près sur le programme, toujours en cours, de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en Afrique. Il s'agira de développer et d'accélérer le soutien actuel (technique, consultatif au sujet des politiques et financier) au Cadre d'accélération de la réalisation des OMD – y compris une aide au développement régional, sous-régional et national, ainsi qu'aux plans et politiques sectoriels de lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion (plans et politiques qui constituent des

¹¹ Dans le cadre du programme mondial.

¹² Le Projet régional d'adaptation aux changements climatiques et de sécurité alimentaire pour l'Afrique, mis en œuvre conjointement par les Bureaux régionaux pour l'Afrique et les États arabes, vise un ensemble de résultats dans le cadre du Programme d'adaptation en Afrique.

synergies pour le développement durable et la résilience aux risques). Le programme se voudra un pont entre l'Afrique et le reste de la planète, et visera à former des dirigeants, à l'acquisition de capacités de négociation et de partenariat entre les institutions africaines, afin de leur permettre d'internaliser les processus mondiaux au niveau de l'Afrique et d'y engager le continent africain – notamment par la coopération Sud-Sud et triangulaire. Cela permettra d'approfondir la réflexion stratégique et de faciliter une réflexion permanente sur les questions critiques de développement mondial et régional, en liaison avec le programme de développement pour l'après-2015, le programme de développement durable, l'Agenda 2063, et le Programme de valeurs partagées de l'Union africaine, par exemple. En tirant les enseignements du processus de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les organes régionaux seront aidés à élaborer des stratégies précoces de mise en œuvre des programmes pour l'après-2015. En conformité avec le plan d'action lié à l'examen quadriennal complet, le PNUD aura un rôle de « courtier du savoir », de développeur de capacités et de facilitateur d'échanges en matière de développement – gérés en premier lieu par les institutions africaines, et avec une attention toute particulière pour les opportunités offertes par la coopération Sud-Sud et triangulaire, ainsi que des plateformes telles que la « Plate-forme africaine pour l'efficacité du développement » ou encore le « Centre international pour l'action en faveur des pauvres (« International Poverty Centre »), basé en Chine. L'ensemble des processus facilitera la recherche d'un consensus entre tous les acteurs régionaux du développement – notamment les organismes publics, le secteur privé, les clubs de réflexion (« think tanks »), les universités, les organisations de la société civile et les organisations de jeunes et de femmes.

20. Le programme encouragera la création de mécanismes générateurs de savoir et de partage des connaissances sur les solutions à apporter en matière de développement – en particulier les expériences très riches des pays du Sud. Le PNUD soutiendra la recherche, le travail d'analyse et les innovations en matière de politiques à mener, afin que l'ensemble contribue à l'élaboration de plans et de politiques et à la conduite d'actions liés aux processus et aux débats mondiaux. Les domaines de recherche et de conseils sur les politiques à mener qui retiendront tout particulièrement l'attention seront notamment l'élaboration de mesures qui, grâce à la croissance, viseront à un processus de création d'emplois durable, à la mobilisation de ressources au niveau des pays, à une énergie durable, à la réduction des inégalités, à la lutte contre des pandémies telles que le sida, ou encore à apporter des réponses face aux chocs socioéconomiques, politiques et écologiques, en utilisant le prisme de la situation des jeunes et de la recherche de l'égalité hommes/femmes. Le PNUD continuera à faciliter la conception participative et une large diffusion de produits liés au savoir tels que le Rapport sur le développement humain en Afrique et les rapports nationaux sur ce même thème du développement humain, ou encore « African Economic Outlook » (les Perspectives économiques en Afrique), le Rapport sur la gouvernance en Afrique et les rapports concernant la réalisation des OMD. Pour tous ces processus, le PNUD poursuivra sa collaboration avec les institutions panafricaines et tentera d'optimiser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et des réseaux sociaux. Le programme prévoira des ressources en vue d'identifier, de promouvoir, de développer et de reproduire, dans tous les pays, des approches innovantes, mettant en lumière les trois résultats précédents et reposant sur les travaux des conseillers économiques.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

21. La mise en œuvre du Programme s'échelonne sur quatre ans (2014-2017). Un conseil consultatif donnera des orientations stratégiques pour une mise en œuvre efficace et renforcera la fonction de supervision et la responsabilité du Directeur régional du Bureau régional pour l'Afrique, en veillant à ce que les initiatives et projets permettent véritablement de traiter les priorités du développement et de relever les nouveaux défis. Présidé par le Directeur du Bureau, avec le concours du Directeur régional adjoint, ce conseil consultatif aura au plus huit autres membres – notamment des représentants de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des organes des Nations Unies, du secteur privé et d'organisations de la société civile. En outre, des conseils de contrôle seront créés pour analyser les quatre résultats des programmes.

22. Une mise en œuvre directe, sur le terrain, sera souhaitable – le Centre de services régional étant essentiellement chargé de la gestion quotidienne des programmes. Afin de garantir la durabilité, la domiciliation des programmes devra obéir aux trois principes d'agilité, de flexibilité et de subsidiarité. Selon les cas, les projets auront l'une des trois localisations suivantes : a) ils seront ancrés dans les institutions régionales pertinentes, avec, toutefois, un accord préalable sur un « guichet unique »; b) ils pourront se situer également dans un bureau de pays, notamment s'il s'agit d'initiatives multipays; enfin c) les projets pourront être domiciliés au sein du Bureau régional pour l'Afrique, notamment pour le traitement de questions thématiques telles que la gestion des connaissances et les initiatives d'apprentissage associées à l'élaboration et à la diffusion des rapports sur le développement humain en Afrique, ou encore aux travaux liés au Cadre d'accélération des OMD au niveau régional. Avant la mise en œuvre proprement dite, le Bureau formulera une stratégie d'application très précise, contenant un ensemble de dispositions fondamentales (notamment des mesures visant à optimiser la collaboration entre les différents bureaux et les synergies avec les programmes au niveau mondial et à celui des pays, ainsi qu'avec des réseaux de savoir mondiaux et régionaux); la stratégie en question proposera également une identification d'opportunités très concrètes de Coopération Sud-Sud; enfin, un plan de réponse aux risques majeurs, tels que d'éventuels retards d'exécution ou des problèmes de capacités et de ressources. Pour une efficacité totale aux niveaux opérationnel et programmatique, la stratégie de mise en œuvre définira également des mécanismes de renforcement des liens entre l'architecture financière du Bureau et le système de suivi et de rapport des programmes et projets (notamment par un recours plus systématique à SharePoint). En conformité avec l'examen structurel du PNUD (en cours), le Bureau assurera un renforcement constant des capacités internes d'exécution et de livraison des programmes, en s'appuyant sur les systèmes et capacités institutionnels et sur l'ensemble des conseillers économiques. L'une des priorités sera également de consolider les capacités de gestion financière de parties responsables, telles que l'Union africaine et les communautés économiques régionales. Lors de l'élaboration d'un projet, le bureau des politiques du PNUD sera chargé d'en garantir la qualité, y compris au niveau des résultats. Tout conseil sur les questions de coopération Sud-Sud et triangulaire pourra être fourni par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

23. Le suivi du programme sera assuré par des rapports intermédiaires réguliers sur les produits obtenus. Un plan détaillé de suivi et d'évaluation a été élaboré

conformément au Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du ... Ce plan prévoit un examen à mi-parcours afin de déterminer si la mise en œuvre du programme est en bonne voie et conforme aux objectifs agréés – concernant notamment le type de projet Sud-Sud et les exigences de l'examen quadriennal complet -, et de faciliter toute modification de parcours souhaitable pour assurer la pertinence et la flexibilité du projet face à l'évolution de la situation. Outre l'évaluation des quatre résultats des programmes, une évaluation finale sera effectuée en fin de cycle, afin de déterminer la pertinence du projet, sa réalité concrète et son efficacité, sa durabilité et son impact. S'il existe des données dans ce domaine, le PNUD utilisera les bases de données et systèmes africains afin d'identifier et de suivre les indicateurs de produits, les données de référence et les objectifs; en cas d'écarts, le PNUD appuiera la mise en place de systèmes supplémentaires de production de données, à partir des rapports nationaux sur le développement humain et des rapports sur la réalisation des OMD. Dans la mesure du possible, on établira des données ventilées par sexe.

24. Pour la période 2014-2017, le budget de base d'exécution du programme régional devrait être de 105,243 millions de dollars. À quoi s'ajoutera le report du cycle précédent – soit 40,943 millions de dollars. Si le montant des contributions volontaires n'atteint pas le niveau défini dans le document [DP/2013/41](#) (soit 1 750 millions de dollars pour la période 2014-2015 et 1 850 millions de dollars pour 2016-2017), il conviendra de réduire les allocations de ressources de base au programme régional. Dix pour cent des ressources seront affectées à l'élaboration du programme, au suivi, à l'évaluation et à la communication des résultats (le suivi et l'évaluation représentant 5 % de ces ressources). Des ressources seront mises en réserve pour financer des initiatives et instruments innovants – notamment des salons du savoir et de l'innovation, ou encore des projets pilotes devant répondre aux besoins émergents, au niveau régional.

V. Les partenariats

25. Dans le contexte de structures de la coopération pour le développement en pleine mutation au niveau mondial – cela couvrant notamment les Principes de Paris et de Busan -, le PNUD développera les partenariats de réflexion stratégique, de création d'un savoir et d'échanges des connaissances en question, de développement des capacités et de mobilisation de ressources. À ces fins, une stratégie relative aux partenariats et à la mobilisation de ressources sera formulée au début du processus de mise en œuvre du programme. En accord avec les conclusions des évaluations, il sera procédé à un nouveau renforcement des partenariats avec les organisations et institutions africaines prédominantes – à savoir l'Union africaine, le NEPAD et les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique – et ce, à partir des initiatives de collaboration en cours (notamment la Conférence économique africaine, les Perspectives économiques en Afrique, le Forum sur la gouvernance en Afrique, le Rapport sur la gouvernance en Afrique, la Facilité africaine pour l'efficacité du développement, le Cadre d'accélération de la réalisation des OMD, les rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ou encore les initiatives pour le développement du secteur privé. Des accords de

¹³ PNUD 2009.

partenariat stratégique seront recherchés avec l'Union et les communautés économiques régionales.

26. Le PNUD approfondira sa collaboration avec des partenaires émergents (par exemple, les mémorandums d'accord pour la coopération Sud-Sud, signés entre le PNUD et l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine et l'Inde seront élargis afin d'y intégrer, si possible, la Turquie et la Russie); le PNUD encouragera également la collaboration régionale et sous-régionale avec d'autres entités des Nations Unies. Pour répondre aux besoins et aux priorités régionaux, et conformément aux normes et valeurs des Nations Unies qui ont été renforcées dans le cadre du plan d'action de l'examen quadriennal complet, le PNUD coopèrera avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, le Mécanisme de coordination régionale et l'Équipe de directeurs régionaux afin de renforcer les capacités des institutions régionales à assurer une gestion axée sur les résultats, à garantir également une réflexion stratégique et à contribuer aux débats sur le développement mondial (notamment en liaison avec le programme de développement pour l'après-2015). Une coordination et des partenariats étroits avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, ainsi qu'avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, seront essentiels pour garantir la cohérence et un impact important dans les situations postconflituelles et de crise en général, et au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs en particulier. Le PNUD déploiera des efforts maximum pour mobiliser et utiliser les ressources internes et les capacités majeures – notamment pour le financement de la lutte contre les changements climatiques, ou encore en ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale gérés par le Secrétariat des Nations Unies. De telles approches sont conformes au plan stratégique et complètent de manière très solide la coordination au niveau de l'ensemble du système, ainsi que les missions de communication et de dialogue du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

27. Le PNUD continuera à mobiliser des acteurs clés du développement, dont les mandats, les compétences et les priorités respectifs en matière de développement sont alignés sur les objectifs du présent programme. Les partenaires seront notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou encore le Japon (tout particulièrement dans le cadre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique) et le Secrétariat du Commonwealth. Le PNUD s'appuiera de manière croissante sur des partenaires émergents du Sud (tels que le Fonds koweïtien et la Banque islamique de développement, le secteur privé – y compris les multinationales africaines -, des fondations telles que l'« African Grantmakers Network »/le Réseau des fournisseurs de subventions à l'Afrique, la Diaspora africaine, et des organisations de la société civile), afin qu'ils puissent apporter la richesse de leurs connaissances et de leurs expériences, et pour mobiliser les ressources nécessaires à une mise en œuvre concrète et efficace du programme.

¹⁴ Un projet de document est en cours de finalisation.

Annexe 1

Cadre de résultats et de ressources concernant le programme régional pour l'Afrique (2014-2017)

Priorité ou objectif régionaux : Bâtir une Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée et gérée par les Africains, et constituant une force dynamique sur la scène internationale

<i>Résultats du programme régional : données de référence, indicateur(s), objectifs et sources de</i>	<i>Produits indicateurs du programme régional</i>	<i>Indicateurs révélateurs de résultats</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme régional</i>
<p>Résultat 1 : La croissance et le développement sont durables, et intègrent tous les citoyens, grâce à des capacités de production permettant la création d'emplois et garantissant des moyens d'existence – notamment aux pauvres et aux exclus (<i>Plan stratégique – résultat 1</i>)</p> <p>Indicateurs révélateurs de résultats :</p> <ol style="list-style-type: none"> Couverture de nouveaux programmes et politiques porteurs de moyens d'existence et générateurs d'emplois : données ventilées par sexe, par tranches d'âge et par groupes d'exclus, ainsi que par catégorie salariale (lorsque ces données sont disponibles dans les pays et les communautés économiques régionales) Valeur annuelle de la contribution de l'Afrique au commerce et aux investissements mondiaux Couverture de réformes politiques et institutionnelles permettant d'accroître l'accès aux systèmes de protection sociale au bénéfice des pauvres et d'autres populations à risque d'Afrique Nombre de pays riches en ressources ayant un accès public aux informations relatives aux contrats et aux recettes des industries extractives et à l'utilisation des ressources naturelles – en accord avec l'« Africa Mining Vision » (la Vision africaine des mines) Couverture de l'utilisation rentable et durable des ressources énergétiques en Afrique – données ventilées par source d'énergie, par zones rurales et urbaines et par sexe 	<p>Produit 1.1. Les institutions et systèmes régionaux et sous-régionaux permettent d'aider les pays à effectuer une réforme structurelle des capacités de production – afin qu'elles soient durables et intensives en termes d'emplois et de moyens d'existence pour chacun</p> <p>(<i>Plan stratégique – produit 1.1</i>)</p>	<p>1.1.1. Nombre de pays/de communautés économiques régionales appliquant de nouveaux programmes et politiques créateurs d'emplois et de moyens d'existence – données ventilées par secteur et sous-secteur, par sexe, par tranches d'âge, par groupes d'exclus et par catégorie salariale (lorsqu'elles sont disponibles)</p> <p>1.1.2. Nombre de chaînes de valeurs régionales agricoles, extractives et industrielles dans lesquelles des PME sont impliquées (notamment des PME dirigées par des femmes et des jeunes)</p> <p>1.1.3. Nombre de communautés économiques régionales/de pays menant des réformes politiques et institutionnelles qui permettent d'accroître l'accès aux systèmes de protection sociale au bénéfice des pauvres et d'autres populations à risque d'Afrique (données ventilées par sexe, tranches d'âge, zones rurales/urbaines)</p> <p>1.1.4. Nombre de priorités stratégiques dans les zones de libre-échange aidées sur le continent africain</p>	<p>Ressources de base : 36 millions de dollars</p> <p>Autres ressources : 20 millions de dollars</p>

¹⁵ Perspectives économiques en Afrique; Rapports sur le développement humain mondiaux, régionaux et nationaux; Rapports sur la réalisation des OMD, régionaux et nationaux; Rapports sur la gouvernance en Afrique (régionaux et nationaux); publications pertinentes du FMI et de la Banque mondiale.

Résultats du programme régional : données de référence, indicateur(s), objectifs et sources de -

Produits indicateurs du programme régional

Indicateurs révélateurs de résultats

Ressources indicatives par résultat du programme régional

Données de référence :

Objectifs pour 2017 :

Produit 1.2. Solutions conçues aux niveaux régional et national pour une gestion durable des ressources naturelles et des services liés aux écosystèmes, aux produits chimiques et aux déchets

(Plan stratégique – produit 1.3)

1.2.1. Nombre de pays riches en ressources ayant un accès public aux informations relatives aux contrats et aux recettes des industries extractives et à l'utilisation des ressources naturelles – en accord avec l'« Africa Mining Vision » (la Vision africaine des mines)

1.2.2. Nombre de nouveaux dispositifs de partenariat financés pour parvenir à une gestion durable des ressources naturelles, des écosystèmes, des produits chimiques et des déchets aux niveaux régional et national – données ventilées par type de partenariat

1.2.3. Nombre de communautés économiques régionales/de pays ayant pris des mesures globales – plans, stratégies, politiques, programmes et budgets – pour atteindre des objectifs de développement résilient au climat et sobre en émissions

Produit 1.3. Solutions inclusives et durables pour une plus grande efficacité énergétique et un accès accru et universel aux sources d'énergie modernes – notamment les énergies renouvelables hors réseau

(Plan stratégique – produit 1.5)

1.3.1. Nombre de nouveaux partenaires du développement financés pour améliorer l'efficacité énergétique et/ou la recherche de solutions énergétiques durables au service de communautés, de groupes et de femmes mal desservis

1.3.2. Nombre de nouvelles initiatives (ou de systèmes améliorés) d'accès durable à l'énergie répondant aux besoins des femmes, des jeunes et des populations rurales

Résultats du programme régional : données de référence, indicateur(s), objectifs et sources de

Produits indicateurs du programme régional

Indicateurs révélateurs de résultats

Ressources indicatives par résultat du programme régional

Résultat 2 : Les attentes des citoyens en matière d'expression, de développement, d'état de droit et de responsabilité sont satisfaites par des systèmes de gouvernance démocratique plus forts (*Plan stratégique – résultat 2*)

Indicateurs révélateurs de résultats :

1. Pourcentage de parlements africains, d'organes d'élaboration d'une constitution et d'institutions électorales répondant aux critères minima de l'UA/des communautés économiques régionales pour assurer les fonctions permanentes essentielles
2. Niveau des nouveaux engagements de la société civile dans les situations de développement critiques – données ventilées par sexe, tranches d'âge et groupes d'exclus
3. Accès aux services judiciaires pour lutter contre la discrimination – données ventilées par sexe, par tranches d'âge et par groupes défavorisés (notamment les personnes porteuses du VIH ou affectées par ce virus)
4. Pourcentage de postes de responsabilité (aux niveaux exécutif, législatif et judiciaire) occupés par des femmes africaines

Données de référence :

Objectifs pour 2017 :

Produit 2.1. Les parlements régionaux, les organes d'élaboration d'une constitution et les institutions électorales permettent, pour l'essentiel, d'instaurer un meilleur système de responsabilité, de participation et de représentation – notamment pour une transition pacifique

(*Plan stratégique – produit 2.1*)

Produit 2.2. Cadres et processus de dialogue pour une collaboration efficace et transparente avec la société civile en matière de développement national

(*Plan stratégique – produit 2.4*)

Produit 2.3. Réformes juridiques ayant permis de lutter contre la discrimination et de traiter les questions émergentes (telles que la justice environnementale et électorale, ou encore l'application de mesures contre la corruption dans tous les secteurs et à tous les acteurs concernés)

2.1.1. Nombre de parlements, d'organes chargés de l'élaboration d'une constitution et d'institutions électorales répondant aux critères minima de l'UA/des communautés économiques régionales pour assurer efficacement les fonctions permanentes essentielles

2.1.2. Nombre de pays qui ratifient les instruments de valeurs partagées de l'UA (notamment les traités de protection des droits de l'homme), ainsi que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, et y adhèrent.

2.1.3. Nombre de pays dotés d'une Fonction publique modernisée, réhabilitée ou renforcée, capable d'une gestion efficace des performances, d'une planification des ressources humaines et de mettre en place une architecture des politiques – y compris des politiques d'administration électronique

2.2.1. Nombre de nouveaux engagements de la société civile sur les questions de développement critique et autres sujets liés aux crises – données ventilées par catégories de femmes et de jeunes, par groupes de populations autochtones et autres groupes d'exclus

2.3.1. Nombre de pays où des propositions de réforme juridique pour lutter contre la discrimination ont été adoptées (cela vise notamment les personnes porteuses du virus VIH ou atteintes par ce virus, les jeunes, les femmes, les minorités et les migrants)

2.3.2. Nombre de propositions

Ressources de base :
27 millions de dollars

Autres ressources :
20 millions de dollars

Résultats du programme régional : données de référence, indicateur(s), objectifs et sources de -

Produits indicateurs du programme régional

Indicateurs révélateurs de résultats

Ressources indicatives par résultat du programme régional

<p>(Plan stratégique – produit 2.6)</p> <p>Produit 2.4. Mise en œuvre de mesures visant à une participation accrue des femmes aux prises de décisions</p> <p>(Plan stratégique – produit 4.4)</p>	<p>(Plan stratégique – produit 2.6)</p> <p>Produit 2.4. Mise en œuvre de mesures visant à une participation accrue des femmes aux prises de décisions</p> <p>(Plan stratégique – produit 4.4)</p>	<p>adoptées pour réduire les risques de corruption dans certains secteurs (par exemple les industries extractives et la passation de marchés publics dans les secteurs de la santé et autres)</p> <p>2.4.1. Nombre de femmes bénéficiant de mesures du secteur privé et/ou du secteur public visant à les préparer à des fonctions dirigeantes et décisionnaires</p>	
<p>Résultat 3 : Les pays sont en mesure de réduire les risques de conflit et de catastrophes naturelles (notamment celles liées aux changements climatiques)</p> <p>(Plan stratégique – résultat 5)</p>	<p>Produit 3.1. Cadres de politiques et de mécanismes institutionnels habilités, au niveau régional, à assurer une gestion pacifique des conflits et tensions – émergents ou récurrents</p> <p>(Plan stratégique – produit 5.5)</p>	<p>3.1.1. Nombre de propositions adoptées, présentées par des organisations de femmes et de jeunes/ou des participants à ces organisations au sujet de cadres de politiques et de mécanismes institutionnels pour la recherche d'un consensus et la gestion pacifique des conflits et des tensions</p> <p>3.1.2. Nombre d'initiatives multidimensionnelles et transfrontalières mises en œuvre dans le Sahel, la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique</p> <p>3.1.3 Nombre de pays où les tensions ou des conflits porteurs de violences sont réglés pacifiquement par les dispositifs des communautés économiques régionales/de l'Union africaine, avec, au niveau intérieur, des processus de médiation et de recherche d'un consensus.</p>	<p>Ressources de base : 25 millions de dollars</p> <p>Autres ressources : 45 millions de dollars</p>
<p>Indicateurs révélateurs de résultats</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de communautés économiques régionales, d'instances régionales et de pays appliquant des stratégies pour traiter les causes ou les éléments déclencheurs des crises 2. Pourcentage de communautés économiques régionales/de pays ayant élaboré des plans de gestion des risques climatiques, financés par les budgets nationaux et sectoriels 3. Pertes économiques dues aux conflits, en pourcentage du PIB (notamment dans les pays de la région des Grands Lacs, du Sahel et de la Corne de l'Afrique) 4. Proportion de postes de responsabilité, dans le cadre des processus de consolidation de la paix, occupés par des femmes 			
<p>Données de référence :</p>			

<p>Produit 3.2. Des dispositifs de préparation sont mis en place pour traiter les conséquences des risques naturels et y répondre (risques géophysiques et liés au climat), et, d'autre part, les crises provoquées par l'homme – le tout au sein de la Commission de l'Union africaine/ des communautés économiques régionales (Plan stratégique – produit 5.4)</p> <p>Produit 3.3. Une gestion des risques de catastrophes naturelles et liés aux changements climatiques qui tienne compte des besoins des deux sexes est intégrée aux cadres de planification du développement et aux cadres budgétaires des secteurs clés (notamment l'eau, l'agriculture, la santé et l'éducation) de l'Union africaine et des communautés économiques régionales (Plan stratégique – produit 5.3)</p>	<p>Produit 4.1. Les plans régionaux, sous-régionaux et nationaux visant à résoudre les problèmes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion sont synergiques, durables et résilients aux risques (y compris les risques de chocs sociaux, économiques, politiques et écologiques) (Produit du Bureau régional pour l'Afrique)</p>	<p>3.2.1. Nombre de communautés économiques régionales/de pays dotés de systèmes complets d'alerte rapide face aux crises provoquées par l'homme et à l'ensemble des risques naturels majeurs</p> <p>3.2.2. Nombre de communautés économiques régionales/de pays mettant en œuvre des plans d'urgence, à tous les niveaux, pour faire face aux catastrophes et aux phénomènes climatiques extrêmes au moyen de ressources et de capacités financières et humaines appropriées et par des procédures opérationnelles</p> <p>3.3.1. Nombre de plans et de mesures exécutoires, aux niveaux régional et national, pour la gestion des risques de catastrophes et liés aux changements climatiques, et qui tiennent compte des besoins de chaque sexe</p> <p>3.3.2. Nombre de systèmes opérationnels intersectoriels et transfrontaliers, visant à : a) atténuer les effets des pandémies sur le développement, et b) assurer une gestion intégrée des ressources en eau et autres ressources terrestres</p>	<p>Ressources de base : 43 millions de</p> <p>Autres ressources : 25 millions de dollars</p>
<p>Résultat 4 : A tous les niveaux, les débats et actions relatifs au développement traitent en priorité les problèmes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion, en conformité avec les principes régissant nos engagements (Plan stratégique – résultat 7)</p>		<p>4.1.1. Nombre de produits liés au savoir et preuves de la mise en œuvre de politiques aux niveaux régional et national en réponse aux objectifs approuvés pour l'après-2015, à l'Agenda 2063 et aux objectifs de valeurs partagées de l'UA</p>	

¹⁶ Affectation fondée sur l'hypothèse selon laquelle les économistes seront financés dans le cadre de ce domaine de résultats.

Indicateurs révélateurs de résultats :

1. Dans quelle mesure les objectifs du programme de développement pour l'après-2015 et de développement durable reflètent-ils les concepts et idées de développement humain durable ?
2. Nombre de pays intégrant les objectifs du programme de développement pour l'après-2015 et de développement durable aux plans et budgets nationaux, et les adaptant à ces derniers
3. Existence de plans de relèvement régionaux et nationaux en vue de garantir que les OMD non encore réalisés soient repris après 2015

Données de référence :**Objectifs pour 2017 :**

Produit 4.2 Partenariats de coopération Sud-Sud et triangulaire mis en place et/ou renforcés pour trouver des solutions en matière de développement

(Plan stratégique – produit 7.5)

Produit 4.3. Mécanismes en place pour générer et partager les connaissances sur les solutions pouvant être apportées en matière de développement

(Plan stratégique – produit 7.7)

4.1.2. Nombre de débats et plateformes régionaux et sous-régionaux organisés/mis en place au sujet du Cadre d'accélération de la réalisation des OMD et des innovations liées aux OMD

4.1.3. Nombre de politiques, réglementations et normes, aux niveaux régional/national, intégrant des mesures spécifiques pour la durabilité et la résilience aux risques

4.2.1. Nombre de partenariats pour la coopération Sud-Sud et triangulaire apportant des avantages mesurables et durables aux acteurs du développement (aux niveaux régional/sous-régional) – notamment en matière de transferts de technologies, de partage du savoir et de biens publics régionaux, pour favoriser l'accès aux marchés, au commerce et aux investissements

4.2.2. Nombre de politiques, de cadres juridiques et de réglementations harmonisés entre tous les pays pour le maintien et l'expansion des modes de coopération Sud-Sud et triangulaire, et le développement maximal des bénéfices mutuels

4.2.3. Nombre de dispositifs de partenariat public-privé – notamment le dialogue – apportant des solutions innovantes en matière de développement

4.3.1. Nombre de citations, de téléchargements et de visites de sites Internet relatifs aux Rapports sur le développement humain, aux Rapports sur les OMD, aux Rapports sur la gouvernance en Afrique, aux Perspectives économiques en Afrique,

Résultats du programme régional : données de référence, indicateur(s), objectifs et sources de -

Produits indicateurs du programme régional

Indicateurs révélateurs de résultats

Ressources indicatives par résultat du programme régional

et de forums tels que la Conférence économique africaine et le Forum sur la gouvernance en Afrique contribuant aux débats et aux actions relatifs au développement

4.3.2. Nombre de diagnostics régionaux, sous-régionaux et nationaux visant à éclairer les options de politiques à mener, en réponse aux objectifs de développement adoptés aux niveaux mondial et régional (par exemple, l'évaluation des risques climatiques, les objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la faim, ou encore l'autonomisation des jeunes)

4.3.3. Pourcentage d'organisations participant aux dialogues sur le Programme pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable – données ventilées par type d'organisation (organisation gouvernementale, de la société civile ou encore de jeunes et de femmes)

Élaboration, suivi, évaluation du Programme, et communication au sujet du Programme

15 177 000 dollars

Annexe 2

Acronymes et abréviations

FMI	Fonds monétaire international
IDH	Indice de développement humain
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
UA	Union africaine
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
